

84000 AVIGNON Tel: 04 90 27 04 23

Compte rendu du CSP du 29 septembre 2022 par vidéoconférence

Présents:
Morgan Labar
Cécile Cavagna
Salma Ghezal
Nicolas Gruppo
Hervé Giocanti
Bernard Muller
Benoit Broisat
Raphaelle Mancini
Paul Prévostat

Ordre du jour

- -Rôle consultatif du conseil scientifique et pédagogique dans la réflexion concernant la définition des profils de postes et le renouvellement des contrats des membres de l'équipe enseignante.
- -Place du cours d'anthropologie dans la transversalité entre les deux mentions.
- -Cohérence et cohésion de l'équipe pédagogique dans la continuité des enseignements, projets et axes de recherches définis en commun lors des précédentes réunions du CSP.

Ces trois points ont été rajoutés à la demande des représentants des enseignants formalisée par courriel auprés du chef d'établissement.

- -HCERES: présentation du dossier d'évaluation de l'établissement remis le 15 juin 2022 et préparation de la visite de la mission d'évaluation prévue le 4 et 5 octobre 2022 (cf. courrier ci-joint);
- -Rapport d'orientation budgétaire 2023 ;
- -projet de rapport d'activité (document martyre ci-joint et rapport d'activité du BDE transmis par la Présidence du BDE)
- -structuration du second cycle et de la recherche ;
- -travaux sur le projet d'établissement (dossier d'accréditation pour le mois de mars 2023) ;
- -questions diverses
- 1. Rôle consultatif du conseil scientifique et pédagogique dans la réflexion concernant la définition des profils de postes et le renouvellement des contrats des membres de l'équipe enseignante.
- -Place du cours d'anthropologie dans la transversalité entre les deux mentions.
- -Cohérence et cohésion de l'équipe pédagogique dans la continuité des enseignements, projets et axes de recherches définis en commun lors des précédentes réunions du CSP.

Monsieur Cyril Jarton interroge la direction sur l'information concernant le départ de Bernard Muller prévu pour février prochain. Il indique qu'il ne comprend pas pourquoi le CSP n'a pas été saisi pour avis sur cette fin de contrat.

Monsieur Labar indique que la procédure relative aux contrats relève des prérogatives du chef d'établissement. Le CSP est pour sa part saisi pour avis sur les profils de postes en lien avec les programmes de formation.

Monsieur Labar indique qu'il sera proposé de faire évoluer l'offre de formation en recrutant un profil spécifique et spécialiste de la conservation-restauration. Ce profil de poste est manquant actuellement dans l'offre en CR. L'offre en CR n'est pas assez claire aujourd'hui comme en témoigne les retours des jurys de diplômes et les échanges avec les personnalités extérieures avec lesquelles Morgan Labar a pu échanger cette année.

Monsieur Giocanti indique que ce ne sont pas des théoriciens de la CR qui ont fait avancer la CR à l'ESAA mais bien des personnes qui n'étaient pas initialement spécialisées en CR comme Jean-Pierre Cometti ou Gaspard Salatko.

Monsieur Gruppo prend la parole et indique que le CSP aurait dû être sollicité pour avis sur cette fin de contrat.

Monsieur Labar rappelle les règles statutaires liées aux contrats et à leurs renouvellements, prérogatives de la direction de l'établissement et non du CSP (cf. statuts du CSP). Monsieur Gruppo souligne l'investissement de Bernard Muller les années passées à l'ESAA et le lien qu'il crée par ses enseignements entre les deux mentions.

Madame Ghezal souhaite préciser qu'il ne s'agit de question de personne mais de l'offre de formation en CR en cas de non renouvellement du poste.

Monsieur Gruppo indique que cette décision crée un climat de démotivation car beaucoup de projets étaient envisagés avec Monsieur Bernard Muller. Si le contrat de Mr Muller se termine en 2023, ce dernier risque d'être démotivé pour la réalisation des projets.

Monsieur Cyril Jarton questionne les incidences d'une telle décision sur la cohésion d'équipe. Le travail engagé nécessite du temps et l'évaluation faite aujourd'hui des actions du terrain semble faussée. Cela fragilise les rapports collectifs et au collectif qui se sont instaurés

Si la décision était maintenue, Monsieur Jarton indique qu'il démissionnerait du CSP.

Monsieur Muller prend la parole en indique que le non renouvellement de son poste pose 3 questions : celle de l'EDT, quelle est la place de l'anthropologie dans l'offre de formation en CR et la question de la verticalité.

Monsieur Broisat interroge la question de la collégialité. Il donne l'exemple d'un PEA non élu qui a souhaité participer à une réunion du CSP et qui n'a pas été accepté.

Monsieur Gruppo et Monsieur Jarton indique que la réunion citée concernait uniquement la préparation de ce CSP.

Monsieur Gruppo indique que la rentrée devient difficile dans ce contexte. Monsieur Jarton interroge la manière dont s'instaure le dialogue et l'échange à l'ESAA.

Monsieur Jarton indique qu'un avis défavorable est donné sur le non renouvellement de Bernard Muller.

Monsieur Labar rappelle que le CSP n'a, conformément à ses statuts, pas d'avis à rendre sur les recrutements ou renouvellements de contrat. M. Labar acte en revanche de l'avis défavorable du CSP sur le principe de la non-continuité des enseignements engagés.

Monsieur Jarton rappelle l'importance du dialogue et des échanges en école d'art. C'est ce qui fait selon lui la singularité des écoles d'art.

Madame Ghezal indique que le débat actuel est une preuve de bonne santé pour les espaces de discussion de l'école. Le débat à venir doit porter non sur les personnes mais sur ce qui est attendu pour la formation en conservation-restauration. Monsieur Morgan Labar indique être en parfait adéquation avec les propos de Madame Ghezal.

Monsieur Giocanti rappelle la singularité de l'offre en CR. Il espère que le choix de non renouvellement ne viendra pas fragiliser la formation.

Monsieur Labar précise que la crédibilité de l'ESAA est engagée pour la CR et qu'il a nécessité de renforcer la formation sur la recherche et l'actualité scientifique de la CR. Monsieur Labar réaffirme son souhait de consolider l'offre de formation de la CR qui fait notamment la force et la singularité de l'établissement. Il rappelle qu'il a défendu la création de deux postes CR (0,5 ETP) pour le cycle 2022-23. Cette dynamique doit continuer dans le cadre des années à venir. Il précise que sur la recherche, il a sollicité notamment Zoe Renaudie, en charge de la CR à la Luma et doctorante à l'université d'Amsterdam, pour permettre aux étudiants d'accéder à des cours avec une approche impliquée de la CR orientée vers l'art contemporain.

Monsieur Giocanti indique qu'il est compliqué d'avoir cette double approche pour certains étudiants : restaurer et s'interroger sur le fait de restaurer.

Monsieur Labar acte de l'avis du CSP et propose de passer au point 2.

2. HCERES : présentation du dossier d'évaluation de l'établissement remis le 15 juin 2022 et préparation de la visite de la mission d'évaluation prévue le 4 et 5 octobre 2022 (cf. courrier ci-joint)

Monsieur Labar rappelle la démarche d'évaluation et les différentes étapes qui ont permis de formaliser de manière collégiale le dossier remis au HCERES le 15 juin dernier. Il remercie les équipes de leur engagement et du temps consacré pour les ateliers et pour l'écriture du dossier.

Madame Mancini rappelle les questions complémentaires envoyés par le HCERES et les réponses apportées.

Un avis favorable est donné par le CSP sur le dossier envoyé.

Il est rappelé les dates de visites de contrôle prévues les 4 et 5 octobre 2022.

3. Rapport d'orientation budgétaire 2023 :

Madame Mancini présente le rapport d'orientation budgétaire qui sera présenté en Conseil d'administration le 21 prochain.

Pour la section de fonctionnement, l'ESAA bénéficie des aides financières suivantes :

- financement de la Ville d'Avignon ; La Ville a confirmé sa volonté de maintenir son financement pour 2023.
- subvention de la DRAC (ministère de la Culture).

Évolution des financements alloués :

	2017 en €	2018 en €	BP 2019 en €	BP 2021 en €	BP 2022 en €	BP 2023 En €
Ville d'Avignon	1 548 912	1 548 912	1 498 912	1 498 912	1 498 912	1 498 912
DRAC PACA	208 000	208 000	188 000	188 000	188 000	188 000
TOTAL	1 757 912	1 757 912	1 686 912	1 686 912	1 686 912	1 686 912

Pour l'exercice 2023, la subvention allouée par le ministère de la Culture s'élève à 188 000€ au titre du fonctionnement de l'école. L'ESAA sollicitera la DRAC pour que le calcul de la subvention soit fait sur le budget global de l'ESAA intégrant les charges des bâtiments soit 2 102M€.

BP 2023	Financement	Montant en €	Montant en %
2 402 2506	VILLE	1 774 912	84.4%
2 102 250€	ETAT	188 000	8.9%

L'ESAA a pu bénéficier de subventions sur projets en 2022 et espère renouveler ses demandes pour 2023 pour les mêmes dispositifs :

- Demande au titre du dispositif C'est mon patrimoine (8 000€)
- Demande au titre de Culture pro (35 000€)
- Demande au titre des dispositifs Préfecture et DRAC (8 000€)
- Demande au titre de la CR (5 000€)
- Demande au titre de la vie étudiante (6 200€)

Ces subventions si elles sont allouées à nouveau seront constatées lors du compte administratif 2023.

Les charges de personnel constatées au compte administratif 2021 s'élèvent à 1 484 062.85€ soit 78.46% du réalisé. La maîtrise de son évolution reste un enjeu majeur pour 2023.

Devront être pris en compte dans le budget 2023 :

- -le remplacement des cours effectué en CR comme suite à un CLM pour un des PEA fonctionnaire ;
- -l'évolution de la valeur du point de +3.5% soit une évolution de 35 000€ (TTC) pour le budget ;
- -Le GVT (glissement vieillesse technicité) et la NBI, la GIPA estimés à 20 000€
- les évolutions des charges patronales (CNRACL)
- -les mesures d'aides sociales (CNAS et Tickets restaurant)

Évolution des principales lignes de dépenses de la masse salariale

L'ESAA dispose de 31 personnels effectifs pour 2023. A signaler pour 2023 :

- Un cadre A en CLM:
- Un cadre B en disponibilité. L'ESAA doit le réintégrer si l'agent met fin à sa disponibilité.
- Un départ à la retraite d'un poste de PEA.
- La fin de contrat d'un poste de PEA.

Madame Mancini alerte les membres du CSP sur la gestion rigoureuse à avoir en 2023 notamment dans le cadre d'une augmentation prévisible des charges structurelles de l'ESAA : fluides, énergie, etc.

Le ROB sera présenté devant le CA après consultation du CSP du 29 septembre 2022.

4. projet de rapport d'activité (document martyre ci-joint et rapport d'activité du BDE transmis par la Présidence du BDE)

Les deux documents ont été transmis aux représentants du CSP. Ils peuvent être enrichis des contributions des membres du CSP.

Pas de remarques de la part des membres du CSP.

Le RA sera présenté devant le Conseil d'administration en décembre prochain indique Madame Mancini.

5. travaux sur le projet d'établissement (dossier d'accréditation pour le mois de mars 2023) et structuration du second cycle et de la recherche ;

La phase de bilan a été réalisé avant le 15 juin 2022 avec l'envoi du dossier HCERES.

L'ESAA débute la phase projet à compter depuis septembre 2022.

Phase projet	Envoi au HCERES	Envoi au MC	Précisions
Dossier d'accréditation de l'offre de formation du 1 ^{er} et 2 ^e cycle de l'établissement (DA01)	X	X	Selon procédure et calendrier HCERES
Fiches projet d'une formation du 1er et du 2e cycle en vue de l'accréditation (DA04) pour les arts visuels	Х	X	Selon procédure et calendrier HCERES
Document stratégique pluriannuel		Х	Selon les attendus définis par le ministère de la Culture. Même date de dépôt que le dossier d'accréditation.
Délibération du conseil d'administration relative à la procédure d'accréditation (à prévoir)		X	Selon les attendus définis par le ministère de la culture. Même date de dépôt que le dossier d'accréditation.

Monsieur Labar propose d'organiser des espaces de dialogue et de travail avec l'ensemble de la communauté de l'ESAA : temps d'échanges ouverts et temps d'échanges thématiques. Un calendrier est proposé et sera envoyé à l'ensemble des salariés et étudiants de l'ESAA.

Le CSP émet un avis favorable sur la démarche de travail proposée.

Monsieur Jarton propose des axes de travail plus spécifiques :

- -sur la question de l' « habiter »;
- -sur la question des arts de la scène et du lien spécifique avec le Festival ;
- -sur la question de la recherche.

6. questions diverses:

Les effectifs de la rentrée 2022.

Monsieur Gruppo indique qu'il faut plus d'étudiants en L1 (40 ou 50 étudiants) pour les prochaines années.

Il demande à être secondé pour les L1 par un professeur de CR compte tenu des enjeux de la première année à l'ESAA. Il est proposé de solliciter Marie Boyer pour le cycle scolaire 2022-2023.

Monsieur Broisat indique qu'il y a eu beaucoup d'incitations à quitter l'ESAA et que de ce fait beaucoup d'étudiants ont quitté l'ESAA après la licence.

Madame Ghezal indique que la mobilité peut être favorable dans beaucoup de cas.

Monsieur Labar indique qu'un travail sera fait au sein du CSP sur le concours d'entrée et les critères d'admission à l'ESAA